

Cher Monsieur,

Votre courriel du 30 avril dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre demande.

Comme vous le savez, le PS considère que chaque école doit être libre d'autoriser ou d'interdire les signes philosophiques ou religieux distinctifs à l'école, en fonction du contexte dans lequel chaque établissement scolaire évolue.

Le PS fait ainsi confiance à la direction et aux équipes éducatives qui prennent cette décision. Dans la grande majorité des cas, la décision d'autoriser ou d'interdire le port d'un signe religieux distinctif cause peu de difficultés sur le terrain.

Le PS estime cependant qu'il y a des efforts à faire, notamment pour améliorer la clarté des règlements scolaires abordant cette question ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (élèves, parents, professeurs, éducateurs).

Pour le PS, les véritables enjeux de l'interculturalité dépassent largement la question du voile, même si celle-ci revêt une importance légitime pour les personnes concernées. La vraie question est de savoir comment encourager le vivre ensemble et la diversité culturelle.

L'Institut Emile Vandervelde, le centre d'études du PS, avait organisé une rencontre-débat sur l'école et l'interculturalité en novembre 2008, en présence de Christian Dupont, Ministre de l'enseignement. Les nombreux orateurs allaient tous dans le même sens : la priorité réside dans la mise en place et le partage de bonnes pratiques du vivre ensemble et de l'interculturalité. Ces bonnes pratiques existent dans de nombreux établissements scolaires : cours d'expression et de communication non violente pour les professeurs et les délégués de classe (Athénée royal Leonardo Da Vinci à Bruxelles), travail sur les valeurs (Institut François de Salle à Gilly), approche souple, juste et raisonnable des différences culturelles (Ecole Polytechnique de Verviers)... Pour le PS, ces bonnes pratiques et les outils pédagogiques relatifs à la gestion de la diversité doivent être soutenus et systématiquement diffusés.

Je me permets dans ce cadre d'attirer votre attention sur la récente réforme relative à l'enseignement différencié, initiée par Christian Dupont. Ce système, qui entrera en vigueur dès la rentrée scolaire 2009 et a pour objectif de lutter contre les « écoles ghettos », s'applique aux écoles qui accueillent un public moins favorisé : il leur permet de disposer de davantage d'enseignements, d'éducateurs et d'assistants sociaux et de bénéficier de budgets de fonctionnement additionnels. Concrètement, 900 personnes en plus seront disponibles et 40 millions EUR en plus seront dégagés.

Tant la Communauté française que la Région bruxelloise et la Région wallonne mettent des médiateurs à disposition des écoles. Le PS demande dans ce cadre une augmentation du nombre de médiateurs, pour que les écoles puissent sans hésiter faire appel à eux et appliquer avec leur aide et soutien les bonnes pratiques de l'interculturalité.

Le PS souhaite par ailleurs que les enseignants soient mieux préparés aux défis de terrain auxquels ils sont/seront confrontés. Il demande ainsi que la promotion de la diversité, de l'interculturalité et de la lutte contre les discriminations soit intégrée dans les formations initiales et continues des enseignants et des formateurs d'enseignants.

Enfin, le PS veut mettre en place un cours de citoyenneté active et responsable commun à tous les élèves, de manière complémentaire à l'enseignement des cours de religion et de morale, pour que des thématiques tels que les droits de l'Homme soient abordés.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Elio DI RUPO